

Avis n° 2020.0027/AC/SEESP du 8 avril 2020 du collège de la Haute Autorité de santé relatif à la vaccination contre le pneumocoque dans le contexte de tensions d'approvisionnement en vaccin PNEUMOVAX et de l'épidémie de COVID-19 en France

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 8 avril 2020,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu le règlement intérieur de la commission technique des vaccinations et notamment son article IV.3 ;

ADOpte L'AVIS SUIVANT :

Devant la situation de tension d'approvisionnement en vaccin PNEUMOVAX constatée depuis le 17 mars 2020 et au vu du contingentement de cette spécialité¹, la Haute Autorité de santé rappelle les recommandations vaccinales contre le pneumocoque figurant au calendrier des vaccinations, en particulier les recommandations en situation de pénurie de vaccin pneumococcique non conjugué 23-valent.

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 que connaît la France, la Haute Autorité de santé n'a pas identifié d'argument permettant de recommander tout particulièrement la vaccination contre le pneumocoque.

Les vaccins antipneumococciques protègent contre les infections à pneumocoques mais n'offrent aucune protection contre les pneumonies causées par le SARS-CoV-2.

Alors que le lien entre les virus grippaux et les infections à pneumocoques est clairement établi^{2,3}, les séries de cas de COVID-19 décrits dans la littérature à ce jour ne mettent pas en évidence un risque de surinfection ou de co-infection bactérienne à pneumocoques chez les patients infectés par le SARS-CoV-2^{4,5,6,7,8}.

En outre, pour les personnes jugées à risque d'infections à pneumocoques, le schéma vaccinal recommandé (calendrier vaccinal) comporte une séquence de vaccin pneumococcique conjugué 13-valent (VPC 13, PREVENAR 13) et de vaccin pneumococcique non conjugué 23-valent (VPP-23, PNEUMOVAX). Les personnes

¹ Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. VACCIN-PNEUMOVAX, solution injectable en seringue préremplie, vaccin pneumococcique polysidique. Tension d'approvisionnement, 17 mars 2020 [En ligne]. Saint-Denis: ANSM; 2020. <https://www.ansm.sante.fr/S-informer/Informations-de-securite-Ruptures-de-stock-des-medicaments/VACCIN-PNEUMOVAX-solution-injectable-en-seringue-preremplie-vaccin-pneumococcique-polyosidique-Tension-d-approvisionnement>

² Martin-Loeches I, van Someren Greve F, Schultz MJ. Bacterial pneumonia as an influenza complication. *Curr Opin Infect Dis* 2017;30(2):201-7.

³ Roquilly A, Trottein F. La grippe et les surinfections bactériennes. Menaces et traitements. *Méd Sci* 2017;33(5):528-33.

⁴ Huang C, Wang Y, Li X, Ren L, Zhao J, Hu Y, *et al.* Clinical features of patients infected with 2019 novel coronavirus in Wuhan, China. *Lancet* 2020;395(10223):497-506.

⁵ Chen N, Zhou M, Dong X, Qu J, Gong F, Han Y, *et al.* Epidemiological and clinical characteristics of 99 cases of 2019 novel coronavirus pneumonia in Wuhan, China: a descriptive study. *Lancet* 2020;395(10223):507-13.

⁶ Touzard-Romo F, Tape C, Lonks JR. Co-infection with SARS-CoV-2 and human metapneumovirus. *R I Med J* (2013) 2020;103(2):75-6.

⁷ Lin D, Liu L, Zhang M, Hu Y, Yang Q, Guo J, *et al.* Co-infections of SARS-CoV-2 with multiple common respiratory pathogens in infected patients [letter]. *Sci China Life Sci* 2020.

⁸ Xia W, Shao J, Guo Y, Peng X, Li Z, Hu D. Clinical and CT features in pediatric patients with COVID-19 infection: Different points from adults. *Pediatr Pulmonol* 2020.

déjà vaccinées suivant la séquence VPC13 - VPP23 pourront recevoir une nouvelle injection du VPP23 en respectant un délai minimal de 5 ans après la précédente injection de ce même vaccin.

Par ailleurs, dans le contexte exceptionnel des mesures de confinement décidées⁹, la Haute Autorité de santé considère que les vaccinations au-delà de l'âge de 2 ans, en dehors de situations particulières (vaccination autour des cas et post-exposition), peuvent être différées jusqu'à la levée des mesures de confinement. Il n'y donc pas lieu de consulter ou téléconsulter spécifiquement pour entreprendre le rattrapage vaccinal pneumococcique en cette période pour ces populations.

Seule la vaccination obligatoire des nourrissons de moins de 2 ans réalisée avec le vaccin conjugué 13-valent (VPC 13, PREVENAR 13), doit être maintenue.

En dehors de ce contexte exceptionnel, la Haute Autorité de santé rappelle l'importance de la vaccination contre le pneumocoque pour les personnes âgées de 2 ans et plus à risque d'infections à pneumocoques qui restent actuellement insuffisamment vaccinées¹⁰ :

- a) patients immunodéprimés :
 - aspléniques ou hypospléniques (incluant les syndromes drépanocytaires majeurs) ;
 - atteints de déficits immunitaires héréditaires ;
 - infectés par le VIH ;
 - présentant une tumeur solide ou une hémopathie maligne ;
 - transplantés ou en attente de transplantation d'organe solide ;
 - greffés de cellules souches hématopoïétiques ;
 - traités par immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie pour une maladie auto-immune ou inflammatoire chronique ;
 - atteints de syndrome néphrotique.
- b) patients non immunodéprimés porteurs d'une maladie sous-jacente prédisposant à la survenue d'IP :
 - cardiopathie congénitale cyanogène, insuffisance cardiaque ;
 - insuffisance respiratoire chronique, bronchopneumopathie obstructive, emphysème ;
 - asthme sévère sous traitement continu ;
 - insuffisance rénale ;
 - hépatopathie chronique d'origine alcoolique ou non ;
 - diabète non équilibré par le simple régime ;
 - patients présentant une brèche ostéoméningée, un implant cochléaire ou candidats à une implantation cochléaire.

Si une situation de pénurie se maintenait au-delà des mesures de confinement, la Haute Autorité de santé rappelle qu'elle a émis des recommandations temporaires en cas de pénurie en décembre 2017¹¹ figurant au calendrier des vaccinations en vigueur. Les populations prioritaires définies pour recevoir une dose de vaccin pneumococcique polysidique non conjugué 23-valent (VPP23) dans un délai minimal de 8 semaines après la dose de VPC13 sont :

- les **enfants à risque élevé** d'infections à pneumocoques qui, après vaccination par le vaccin VPC13, doivent recevoir une dose de vaccin VPP23 à l'âge de 2 ans,
- les populations à risque élevé d'infections à pneumocoques non antérieurement vaccinées et dont la maladie ou la comorbidité justifiant la vaccination a été **nouvellement diagnostiquée**.

⁹ Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19. Journal Officiel;24 mars. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2020/3/23/2020-290/jo/texte>

¹⁰ Ministère des solidarités et de la santé. Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2020. Paris: Ministère des solidarités et de la santé; 2020. https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/calendrier_vaccinal_2020.pdf

¹¹ Haute Autorité de Santé. Recommandation vaccinale : Vaccination contre les infections à pneumocoque en contexte de pénurie de vaccin pneumococcique non conjugué 23-valent. Disponible en ligne sur : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-01/penurie_vaccin_pneumococcique_23-valent_pneumovax_-_recommandation_vaccinale.pdf

Pour les autres populations à risque élevé d'infections à pneumocoques (populations diagnostiquées avant la période de pénurie ou antérieurement vaccinées), la dose de VPP23 pourra être différée à la fin de la période de pénurie.

Pour les personnes à risque élevé d'infections à pneumocoques ayant reçu la séquence VPC13-VPP23 et devant recevoir une dose de VPP23 5 ans après la première injection de VPP23, cette revaccination peut être reportée à la fin de la période de pénurie.

Cet avis est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des données publiées sur le COVID-19.

Le présent avis sera publié au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 8 avril 2020.

Pour le collège :
La présidente,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé